

Ouverture de séance: 20h

Présents :

Jean-Yves DE MONTGOLFIER – Bruno GIRARD - Pascale MARION – Jocelyne MOULIN - Jean-Louis POLETTI -
Stéphanie NOSI – Cathy MOLARD – Philippe MARCE – Valérie BRESSAND – Philippe MARCE – Sylvie GUISET
– Claire D'AGOSTINO – Antonio DIONISIO

Absents excusés Bruno DEGENETAIS

Procuration(s): F. SEGUIN à JL. POLETTI

Secrétaire de séance : David Chaumeil

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2015
- Election d'un nouvel adjoint en remplacement de M. CHAUMEIL.
- Renouvellement de la convention avec la société Adisseo
- SPL – apport en compte courant.
- Décision modificative n°1 du budget communal
- SIEL – Convention d'adhésion à Géoloire42
- Inscription en non valeur des loyers impayés
- Renouvellement des contrats de travail des intervenants en TAP.
- Prise en charge de la formation du personnel
- Frais de fonctionnement du RPI pour l'année 2014-2015

1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2015

⇒ *Adopté à l'unanimité*

2) Election d'un nouvel adjoint en remplacement de M. CHAUMEIL.

Pour des raisons professionnelles, David CHAUMEIL a proposé sa démission du poste 3ème adjoint. La démission de David CHAUMEIL a été acceptée par le préfet en date du 3 aout 2015. Le vote d'un nouvel 3^{ème} adjoint est à l'ordre du jour.

Un appel à candidature est lancé auprès des conseillers municipaux, Antonio Dionisio est candidat

Le résultat du vote à bulletins secrets est :

Votants : 14

Résultat : 14 votes pour M Antonio Dionisio

⇒ *Elu à l'unanimité*

3) Renouvellement de la convention avec la société Adisseo

La commune est concernée par un plan de risques industriel et technologique par sa proximité avec le site industriel de Saint Clair du Rhône.

La convention relative à la transmission d'information à la mairie en cas d'incident ou d'accident, risquant d'affecter la sécurité des activités de l'établissement ou de nuire au déclenchement ou à la mise en œuvre d'un plan de secours doit être renouvelée.

⇒ *Adopté à l'unanimité*

4) SPL apport en compte courant

La commune de St Michel sur Rhône est associée membre de la Société publique Locale de Pélussin qui gère pour St Michel sur Rhône : la cantine scolaire et le centre de Loisirs des vacances scolaires. Pour équilibrer son bilan les associés membres de la SPL doivent faire un apport en compte courant de 100.000€. Chaque commune contribue à cet apport en fonction de ses parts en capital. La part de la commune s'élève à 2500€. (La communauté de Commune du Pilat Rhodanien dispose de 50 % des parts du capital et apportera 50 000 euros).

Le conseil doit voter cet apport.

⇒ *Adopté à l'unanimité*

5) Décision modificative n°1 du budget communal

Suite à l'apport au compte courant sur la SPL (Société publique Locale), la commune doit procéder à une 1^{ère} décision modificative car cette dépense n'était pas prévue au budget initial. Il faut voter la modification du budget et transférer des fonds du chapitre 23 dépenses d'investissement article 2313 (-2500 euros) au chapitre 27 OPFI article 274 (+2500 euros)

⇒ *Adopté à l'unanimité*

6) SIEL – Convention d'adhésion à Géoloire42

La commune adhère depuis 2011 aux compétences optionnelles du SIEL relatives à la fourniture de données cadastrales et cartographiques informatisées (Niveau 1 et 2). A partir de septembre 2015 le SIEL regroupe ces 2 compétences en un outil GéoLoire 42. Avant de délibérer sur une nouvelle adhésion de 200 €/an, nous souhaitons comparer la performance d'autres outils en particulier celui du Parc Naturel Régional du Pilat, proposé aux collectivités à titre gratuit.

⇒ *Délibération à prévoir lors du conseil municipal du 9 octobre 2015*

7) Inscription en non valeur des loyers impayés

La commune de St Michel sur Rhône dispose de logements communaux mis en location. Certains loyers restent impayés. Il est nécessaire, au niveau comptable, de remettre en corrélation le budget et le compte administratif car les sommes sont inscrites mais ne seront pas recouvrées.

Des crédits de dépenses de Fonctionnement au chapitre 042 article 6541 "admission en non-valeur" ont été ouverts lors du vote du budget

Le centre des finances de Pélussin nous a fait part de la liste des non valeurs à inscrire pour un total de 15 337.37 euros.

Il est demandé au conseil municipal d'inscrire les sommes en non-valeur

Adopté à l'unanimité

8) Renouvellement des contrats de travail des intervenants en TAP (temps d'activité périscolaire).

Un contrat de travail avait été signé, entre la mairie et les professeurs des écoles, Mmes REBER et CHATAING, pour qu'elles puissent encadrer les TAP au cours de l'année scolaire 2014-2015. Celles-ci sont d'accord pour que ce contrat soit renouvelé dans les mêmes conditions pour l'année scolaire 2015-2016.

Le conseil municipal doit voter le renouvellement de ces contrats.

⇒ *Adopté à l'unanimité*

9) Prise en charge de la formation du personnel

Pour pouvoir encadrer les TAP (temps périscolaires), Mme MARCEAU, agent de la commune, doit suivre une formation au BAFA. Celle-ci comporte deux modules : le premier a eu lieu, en octobre 2014 à Vienne, avec l'ACOFAL, le second aura lieu en octobre 2015.

Le conseil doit voter l'autorisation et la prise en charge de cette formation.

⇒ *Adopté à l'unanimité*

10) Frais de fonctionnement du RPI pour l'année 2014-2015

Dans le cadre d'une convention, la mairie de Vérin gère les frais liés au fonctionnement RPI (Regroupement pédagogique intercommunal).

Le montant de la participation de la commune de St Michel sur Rhône au RPI pour l'année 2014-2015 est de 42 879€.

Le conseil doit voter le versement des sommes dues à Vérin.

⇒ *Adopté à l'unanimité*

Questions Diverses :

Le Site Internet est publié depuis début septembre. Tout le monde est invité à le consulter et nous faire part de ses remarques et demandes de correction ou évolution.

La Vogue : présentation par l'association « Les Pieds de Vigne » de la manifestation du 18-19-20 septembre.

Prochain Conseil municipal prévu le vendredi 9 OCTOBRE 2015 à 20H00.